

CHEZ LE RAS MAKONNEN.

Extrait d'une lettre du prince Henri d'Orléans au Figaro :

Arrivé dans la soirée, Makonnen nous fait dire qu'il nous recevra le lendemain matin. Il nous envoie un officier pour nous présenter ses compliments. Aussitôt arrivés chez le ras, on nous introduit dans une salle aux murs blancs, par terre un tapis, au milieu de la salle une table couverte d'un tapis de soie.

Réciprocité.

Dans les milieux bien informés, on dit que M. Faure partira pour Cronstadt dès son retour d'Orange et que cette nouvelle, comme d'ailleurs tous les détails du voyage, sera d'ici peu, officiellement confirmée.

Le président demeurera encore deux jours à St-Petersbourg avant d'aller à Moscou, qui lui offrira l'hospitalité au palais du Kremlin, et, quarante-huit heures après, partira à Péterhof, d'où il regagnera Cronstadt, pour suivre en revenant en France, le même itinéraire qu'à l'aller.

Pour ce qui a rapport aux personnes qui formeront la suite du président, rien n'est encore formellement décidé, et seule la présence de M. Hanotaux est à peu près assurée, parce que Nicolas II aurait, dit-on, personnellement invité le ministre des affaires étrangères.

Le Jubilé de la Reine Victoria.

Au cours d'une intéressante iconographie de la reine Victoria, à l'occasion de son jubilé, nous cueillons dans la Revue des Reines et curieux épisodes de la jeunesse de la reine. Après la chute de lord Melbourne, elle dut s'adresser à sir Robert Peel pour constituer le cabinet. Ce dernier exigea avant tout le renvoi de plusieurs dames de sa maison royale.

Rappelé au palais et mis par la reine en demeure de se prononcer enfin catégoriquement, le chef du parti triomphant : "Votre Majesté comprendra que je ne saurais consentir à voir les principales charges de la cour occupées par les femmes de mes adversaires politiques les plus déterminés. En cas de changement de cabinet, les dignitaires mâles de la cour rési-

gneront leurs fonctions. Il doit en être de même des dames.

"Jamais ! interrompit brusquement la reine, jamais je ne consentirai à cela ! Si j'avais la faiblesse de céder, après avoir changé aujourd'hui les dames de la cour, vous changeriez demain les camaristes et les femmes de chambre. Je ne céderai pas.

Sir Robert Peel se retira, tout interloqué de la façon dont un homme de sa situation était traité par cette jeune fille de vingt ans. Il répétait à ses amis, après cette raieuse entrevue :

"Elle est extraordinaire ! Elle est extraordinaire ! Cependant, la crise se prolongeant. La reine fit alors appeler lord Melbourne, qui ne lui épargna pas les remontrances paternelles et lui fit toucher du doigt tout ce que sa conduite en apparence légitime, avait réellement d'anticonstitutionnel.

Bulletin Financier.

Mercredi, 23 juin 1897.

COMPTOIR D'ECHANGES (CLEARING-HOUSE) DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Table with columns for various financial instruments and their values, including gold and silver prices.

Table titled 'MARCHÉ MONÉTAIRE' showing exchange rates for various locations like London, Paris, and New York.

Table titled 'MARCHÉ DES BONS' listing prices for various government and municipal bonds.

Table titled 'MARCHÉ DES BONS' listing prices for various government and municipal bonds.

Table titled 'MARCHÉ DES BONS' listing prices for various government and municipal bonds.

Table titled 'MARCHÉ DES BONS' listing prices for various government and municipal bonds.

MARCHÉ DES BONS.

Table listing various types of bonds and their market prices.

MARCHÉ DES BONS.

Table listing various types of bonds and their market prices.

MARCHÉ DES BONS.

Table listing various types of bonds and their market prices.

MARCHÉ DES BONS.

Table listing various types of bonds and their market prices.

MARCHÉ DES BONS.

Table listing various types of bonds and their market prices.

MARCHÉ DES BONS.

Table listing various types of bonds and their market prices.

MARCHÉ DES BONS.

Table listing various types of bonds and their market prices.

MARCHÉ DES BONS.

Table listing various types of bonds and their market prices.

MARCHÉ DES BONS.

Table listing various types of bonds and their market prices.

MARCHÉ DES BONS.

Table listing various types of bonds and their market prices.

MARCHÉ DES BONS.

Table listing various types of bonds and their market prices.

MARCHÉ DES BONS.

Table listing various types of bonds and their market prices.

MARCHÉ DES BONS.

Table listing various types of bonds and their market prices.

MARCHÉ DES BONS.

Table listing various types of bonds and their market prices.

MARCHÉ DES BONS.

Table listing various types of bonds and their market prices.

MARCHÉ DES BONS.

Table listing various types of bonds and their market prices.

MARCHÉ DES BONS.

Table listing various types of bonds and their market prices.

MARCHÉ DES BONS.

Table listing various types of bonds and their market prices.

MARCHÉ DES BONS.

Table listing various types of bonds and their market prices.

MARCHÉ DES BONS.

Table listing various types of bonds and their market prices.

MARCHÉ DES BONS.

Table listing various types of bonds and their market prices.

MARCHÉ DES BONS.

Table listing various types of bonds and their market prices.

MARCHÉ DES BONS.

Table listing various types of bonds and their market prices.

MARCHÉ DES BONS.

Table listing various types of bonds and their market prices.

MARCHÉ DES BONS.

Table listing various types of bonds and their market prices.

MARCHÉ DES BONS.

Table listing various types of bonds and their market prices.

MARCHÉ DES BONS.

Table listing various types of bonds and their market prices.

MARCHÉ DES BONS.

Table listing various types of bonds and their market prices.

MARCHÉ DES BONS.

Table listing various types of bonds and their market prices.

MARCHÉ DES BONS.

Table listing various types of bonds and their market prices.

MARCHÉ DES BONS.

Table listing various types of bonds and their market prices.

MARCHÉ DES BONS.

Table listing various types of bonds and their market prices.

MARCHÉ DES BONS.

Table listing various types of bonds and their market prices.

MARCHÉ DES BONS.

Table listing various types of bonds and their market prices.

MARCHÉ DES BONS.

Table listing various types of bonds and their market prices.

MARCHÉ DES BONS.

Table listing various types of bonds and their market prices.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIFF. ANNONCE JUDICIAIRE. Vente de Propriété de valeur dans le Sixième District, rue Breslau, entre Marengo et Milan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour le Paroisse d'Orléans, No 620-Division B. Avis est par le Procureur Général de la Cour d'Orléans, dans les affaires d'insolventes, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Cour de Commerce, No 620 et 621, le 30 septembre 1897, à 10 heures A. M., de la propriété d'insolventes.

Un certain lot de terre situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'île bornée par les rues Marengo, Breslau, Milan et Long, désigné comme le No 620 sur un plan annexé à un acte passé par devant Frédéric Zaugg, notaire en cette ville, le 19 janvier 1896, le dit lot mesurant au pied américain trois cents quatre-vingt-cinq pieds et une distance de cent vingt-cinq pieds de l'encouloir de la rue Marengo et d'une distance de cent cinquante pieds de l'encouloir de la rue Long.

Ensemble avec tous les droits, vices, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent. Saisi dans l'affaire d'insolventes. Conditions—Comptant au Cash. FRANK MARQUEZ, Sheriff d'Orléans de la paroisse d'Orléans. 11 juin—11 12 18 25—juin 12 9 15

PAR D. DANZIGER. La maison et résidence en bois à deux étages, dans le Dixième District, à un demi-lot de Marengo Trémé, No. 1617 et 1619 rue Orléans, Maintenu occupé par un magasin de Dry Goods et Notion Emporium, enjointe à un bail expirant le 30 septembre 1898 à raison de \$75 par mois. Succession de Regina Hayon No 51177—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Div. No 1. PAR D. DANZIGER, Encantateur, Bureau de Location, No 123 rue Canardet, le 20 juillet 1897, à midi. A 10 heures A. M. 620 et 621 rue Orléans, un verger d'un ordre de vente de l'Hon. Geo. H. Thibaut, Juge de la Division B. Cour Civile de District, No 620 et 621 rue Orléans, le dit lot mesurant 31' 11" de face à la rue Orléans et une profondeur de 72' 4" de l'autre côté.

Les améliorations consistent en un magasin au rez-de-chaussée, en l'étage au-dessus, un grand magasin au rez-de-chaussée et 7 chambres à coucher, corridors, galeries, etc. au premier étage, connu par les Nos 1617 et 1619 rue Orléans. Conditions—Comptant au Cash. FRANK MARQUEZ, Sheriff d'Orléans de la paroisse d'Orléans. 11 juin—11 12 18 25—juin 12 9 15

ANNONCE JUDICIAIRE. La maison et résidence en bois à deux étages, dans le Dixième District, à un demi-lot de Marengo Trémé, No. 1617 et 1619 rue Orléans, Maintenu occupé par un magasin de Dry Goods et Notion Emporium, enjointe à un bail expirant le 30 septembre 1898 à raison de \$75 par mois. Succession de Regina Hayon No 51177—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Div. No 1. PAR D. DANZIGER, Encantateur, Bureau de Location, No 123 rue Canardet, le 20 juillet 1897, à midi. A 10 heures A. M. 620 et 621 rue Orléans, un verger d'un ordre de vente de l'Hon. Geo. H. Thibaut, Juge de la Division B. Cour Civile de District, No 620 et 621 rue Orléans, le dit lot mesurant 31' 11" de face à la rue Orléans et une profondeur de 72' 4" de l'autre côté.

ANNONCE JUDICIAIRE. La maison et résidence en bois à deux étages, dans le Dixième District, à un demi-lot de Marengo Trémé, No. 1617 et 1619 rue Orléans, Maintenu occupé par un magasin de Dry Goods et Notion Emporium, enjointe à un bail expirant le 30 septembre 1898 à raison de \$75 par mois. Succession de Regina Hayon No 51177—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Div. No 1. PAR D. DANZIGER, Encantateur, Bureau de Location, No 123 rue Canardet, le 20 juillet 1897, à midi. A 10 heures A. M. 620 et 621 rue Orléans, un verger d'un ordre de vente de l'Hon. Geo. H. Thibaut, Juge de la Division B. Cour Civile de District, No 620 et 621 rue Orléans, le dit lot mesurant 31' 11" de face à la rue Orléans et une profondeur de 72' 4" de l'autre côté.

ANNONCE JUDICIAIRE. La maison et résidence en bois à deux étages, dans le Dixième District, à un demi-lot de Marengo Trémé, No. 1617 et 1619 rue Orléans, Maintenu occupé par un magasin de Dry Goods et Notion Emporium, enjointe à un bail expirant le 30 septembre 1898 à raison de \$75 par mois. Succession de Regina Hayon No 51177—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Div. No 1. PAR D. DANZIGER, Encantateur, Bureau de Location, No 123 rue Canardet, le 20 juillet 1897, à midi. A 10 heures A. M. 620 et 621 rue Orléans, un verger d'un ordre de vente de l'Hon. Geo. H. Thibaut, Juge de la Division B. Cour Civile de District, No 620 et 621 rue Orléans, le dit lot mesurant 31' 11" de face à la rue Orléans et une profondeur de 72' 4" de l'autre côté.

ANNONCE JUDICIAIRE. La maison et résidence en bois à deux étages, dans le Dixième District, à un demi-lot de Marengo Trémé, No. 1617 et 1619 rue Orléans, Maintenu occupé par un magasin de Dry Goods et Notion Emporium, enjointe à un bail expirant le 30 septembre 1898 à raison de \$75 par mois. Succession de Regina Hayon No 51177—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Div. No 1. PAR D. DANZIGER, Encantateur, Bureau de Location, No 123 rue Canardet, le 20 juillet 1897, à midi. A 10 heures A. M. 620 et 621 rue Orléans, un verger d'un ordre de vente de l'Hon. Geo. H. Thibaut, Juge de la Division B. Cour Civile de District, No 620 et 621 rue Orléans, le dit lot mesurant 31' 11" de face à la rue Orléans et une profondeur de 72' 4" de l'autre côté.

ANNONCE JUDICIAIRE. La maison et résidence en bois à deux étages, dans le Dixième District, à un demi-lot de Marengo Trémé, No. 1617 et 1619 rue Orléans, Maintenu occupé par un magasin de Dry Goods et Notion Emporium, enjointe à un bail expirant le 30 septembre 1898 à raison de \$75 par mois. Succession de Regina Hayon No 51177—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Div. No 1. PAR D. DANZIGER, Encantateur, Bureau de Location, No 123 rue Canardet, le 20 juillet 1897, à midi. A 10 heures A. M. 620 et 621 rue Orléans, un verger d'un ordre de vente de l'Hon. Geo. H. Thibaut, Juge de la Division B. Cour Civile de District, No 620 et 621 rue Orléans, le dit lot mesurant 31' 11" de face à la rue Orléans et une profondeur de 72' 4" de l'autre côté.

ANNONCE JUDICIAIRE. La maison et résidence en bois à deux étages, dans le Dixième District, à un demi-lot de Marengo Trémé, No. 1617 et 1619 rue Orléans, Maintenu occupé par un magasin de Dry Goods et Notion Emporium, enjointe à un bail expirant le 30 septembre 1898 à raison de \$75 par mois. Succession de Regina Hayon No 51177—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Div. No 1. PAR D. DANZIGER, Encantateur, Bureau de Location, No 123 rue Canardet, le 20 juillet 1897, à midi. A 10 heures A. M. 620 et 621 rue Orléans, un verger d'un ordre de vente de l'Hon. Geo. H. Thibaut, Juge de la Division B. Cour Civile de District, No 620 et 621 rue Orléans, le dit lot mesurant 31' 11" de face à la rue Orléans et une profondeur de 72' 4" de l'autre côté.

ANNONCE JUDICIAIRE. La maison et résidence en bois à deux étages, dans le Dixième District, à un demi-lot de Marengo Trémé, No. 1617 et 1619 rue Orléans, Maintenu occupé par un magasin de Dry Goods et Notion Emporium, enjointe à un bail expirant le 30 septembre 1898 à raison de \$75 par mois. Succession de Regina Hayon No 51177—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Div. No 1. PAR D. DANZIGER, Encantateur, Bureau de Location, No 123 rue Canardet, le 20 juillet 1897, à midi. A 10 heures A. M. 620 et 621 rue Orléans, un verger d'un ordre de vente de l'Hon. Geo. H. Thibaut, Juge de la Division B. Cour Civile de District, No 620 et 621 rue Orléans, le dit lot mesurant 31' 11" de face à la rue Orléans et une profondeur de 72' 4" de l'autre côté.

ANNONCE JUDICIAIRE. La maison et résidence en bois à deux étages, dans le Dixième District, à un demi-lot de Marengo Trémé, No. 1617 et 1619 rue Orléans, Maintenu occupé par un magasin de Dry Goods et Notion Emporium, enjointe à un bail expirant le 30 septembre 1898 à raison de \$75 par mois. Succession de Regina Hayon No 51177—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Div. No 1. PAR D. DANZIGER, Encantateur, Bureau de Location, No 123 rue Canardet, le 20 juillet 1897, à midi. A 10 heures A. M. 620 et 621 rue Orléans, un verger d'un ordre de vente de l'Hon. Geo. H. Thibaut, Juge de la Division B. Cour Civile de District, No 620 et 621 rue Orléans, le dit lot mesurant 31' 11" de face à la rue Orléans et une profondeur de 72' 4" de l'autre côté.

ANNONCE JUDICIAIRE. La maison et résidence en bois à deux étages, dans le Dixième District, à un demi-lot de Marengo Trémé, No. 1617 et 1619 rue Orléans, Maintenu occupé par un magasin de Dry Goods et Notion Emporium, enjointe à un bail expirant le 30 septembre 1898 à raison de \$75 par mois. Succession de Regina Hayon No 51177—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Div. No 1. PAR D. DANZIGER, Encantateur, Bureau de Location, No 123 rue Canardet, le 20 juillet 1897, à midi. A 10 heures A. M. 620 et 621 rue Orléans, un verger d'un ordre de vente de l'Hon. Geo. H. Thibaut, Juge de la Division B. Cour Civile de District, No 620 et 621 rue Orléans, le dit lot mesurant 31' 11" de face à la rue Orléans et une profondeur de 72' 4" de l'autre côté.

ANNONCE JUDICIAIRE. La maison et résidence en bois à deux étages, dans le Dixième District, à un demi-lot de Marengo Trémé, No. 1617 et 1619 rue Orléans, Maintenu occupé par un magasin de Dry Goods et Notion Emporium, enjointe à un bail expirant le 30 septembre 1898 à raison de \$75 par mois. Succession de Regina Hayon No 51177—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Div. No 1. PAR D. DANZIGER, Encantateur, Bureau de Location, No 123 rue Canardet, le 20 juillet 1897, à midi. A 10 heures A. M. 620 et 621 rue Orléans, un verger d'un ordre de vente de l'Hon. Geo. H. Thibaut, Juge de la Division B. Cour Civile de District, No 620 et 621 rue Orléans, le dit lot mesurant 31' 11" de face à la rue Orléans et une profondeur de 72' 4" de l'autre côté.

ANNONCE JUDICIAIRE. La maison et résidence en bois à deux étages, dans le Dixième District, à un demi-lot de Marengo Trémé, No. 1617 et 1619 rue Orléans, Maintenu occupé par un magasin de Dry Goods et Notion Emporium, enjointe à un bail expirant le 30 septembre 1898 à raison de \$75 par mois. Succession de Regina Hayon No 51177—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Div. No 1. PAR D. DANZIGER, Encantateur, Bureau de Location, No 123 rue Canardet, le 20 juillet 1897, à midi. A 10 heures A. M. 620 et 621 rue Orléans, un verger d'un ordre de vente de l'Hon. Geo. H. Thibaut, Juge de la Division B. Cour Civile de District, No 620 et 621 rue Orléans, le dit lot mesurant 31' 11" de face à la rue Orléans et une profondeur de 72' 4" de l'autre côté.

ANNONCE JUDICIAIRE. La maison et résidence en bois à deux étages, dans le Dixième District, à un demi-lot de Marengo Trémé, No. 1617 et 1619 rue Orléans, Maintenu occupé par un magasin de Dry Goods et Notion Emporium, enjointe à un bail expirant le 30 septembre 1898 à raison de \$75 par mois. Succession de Regina Hayon No 51177—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Div. No 1. PAR D. DANZIGER, Encantateur, Bureau de Location, No 123 rue Canardet, le 20 juillet 1897, à midi. A 10 heures A. M. 620 et 621 rue Orléans, un verger d'un ordre de vente de l'Hon. Geo. H. Thibaut, Juge de la Division B. Cour Civile de District, No 620 et 621 rue Orléans, le dit lot mesurant 31' 11" de face à la rue Orléans et une profondeur de 72' 4" de l'autre côté.

ANNONCE JUDICIAIRE. La maison et résidence en bois à deux étages, dans le Dixième District, à un demi-lot de Marengo Trémé, No. 1617 et 1619 rue Orléans, Maintenu occupé par un magasin de Dry Goods et Notion Emporium, enjointe à un bail expirant le 30 septembre 1898 à raison de \$75 par mois. Succession de Regina Hayon No 51177—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Div. No 1. PAR D. DANZIGER, Encantateur, Bureau de Location, No 123 rue Canardet, le 20 juillet 1897, à midi. A 10 heures A. M. 620 et 621 rue Orléans, un verger d'un ordre de vente de l'Hon. Geo. H. Thibaut, Juge de la Division B. Cour Civile de District, No 620 et 621 rue Orléans, le dit lot mesurant 31' 11" de face à la rue Orléans et une profondeur de 72' 4" de l'autre côté.

ANNONCE JUDICIAIRE. La maison et résidence en bois à deux étages, dans le Dixième District, à un demi-lot de Marengo Trémé, No. 1617 et 1619 rue Orléans, Maintenu occupé par un magasin de Dry Goods et Notion Emporium, enjointe à un bail expirant le 30 septembre 1898 à raison de \$75 par mois. Succession de Regina Hayon No 51177—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Div. No 1. PAR D. DANZIGER, Encantateur, Bureau de Location, No 123 rue Canardet, le 20 juillet 1897, à midi. A 10 heures A. M. 620 et 621 rue Orléans, un verger d'un ordre de vente de l'Hon. Geo. H. Thibaut, Juge de la Division B. Cour Civile de District, No 620 et 621 rue Orléans, le dit lot mesurant 31' 11" de face à la rue Orléans et une profondeur de 72' 4" de l'autre côté.

ANNONCE JUDICIAIRE. La maison et résidence en bois à deux étages, dans le Dixième District, à un demi-lot de Marengo Trémé, No. 1617 et 1619 rue Orléans, Maintenu occupé par un magasin de Dry Goods et Notion Emporium, enjointe à un bail expirant le 30 septembre 1898 à raison de \$75 par mois. Succession de Regina Hayon No 51177—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Div. No 1. PAR D. DANZIGER, Encantateur, Bureau de Location, No 123 rue Canardet, le 20 juillet 1897, à midi. A 10 heures A. M. 620 et 621 rue Orléans, un verger d'un ordre de vente de l'Hon. Geo. H. Thibaut, Juge de la Division B. Cour Civile de District, No 620 et 621 rue Orléans, le dit lot mesurant 31' 11" de face à la rue Orléans et une profondeur de 72' 4" de l'autre côté.

ANNONCE JUDICIAIRE. La maison et résidence en bois à deux étages, dans le Dixième District, à un demi-lot de Marengo Trémé, No. 1617 et 1619 rue Orléans, Maintenu occupé par un magasin de Dry Goods et Notion Emporium, enjointe à un bail expirant le 30 septembre 1898 à raison de \$75 par mois. Succession de Regina Hayon No 51177—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Div. No 1. PAR D. DANZIGER, Encantateur, Bureau de Location, No 123 rue Canardet, le 20 juillet 1897, à midi. A 10 heures A. M. 620 et 621 rue Orléans, un verger d'un ordre de vente de l'Hon. Geo. H. Thibaut, Juge de la Division B. Cour Civile de District, No 620 et 621 rue Orléans, le dit lot mesurant 31' 11" de face à la rue Orléans et une profondeur de 72' 4" de l'autre côté.

ANNONCE JUDICIAIRE. La maison et résidence en bois à deux étages, dans le Dixième District, à un demi-lot de Marengo Trémé, No. 1617 et 1619 rue Orléans, Maintenu occupé par un magasin de Dry Goods et Notion Emporium, enjointe à un bail expirant le 30 septembre 1898 à raison de \$75 par mois. Succession de Regina Hayon No 51177—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Div. No 1. PAR D. DANZIGER, Encantateur, Bureau de Location, No 123 rue Canardet, le 20 juillet 1897, à midi. A 10 heures A. M. 620 et 621 rue Orléans, un verger d'un ordre de vente de l'Hon. Geo. H. Thibaut, Juge de la Division B. Cour Civile de District, No 620 et 621 rue Orléans, le dit lot mesurant 31' 11" de face à la rue Orléans et une profondeur de 72' 4" de l'autre côté.

ANNONCE JUDICIAIRE. La maison et résidence en bois à deux étages, dans le Dixième District, à un demi-lot de Marengo Trémé, No. 1617 et 1619 rue Orléans, Maintenu occupé par un magasin de Dry Goods et Notion Emporium, enjointe à un bail expirant le 30 septembre 1898 à raison de \$75 par mois. Succession de Regina Hayon No 51177—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Div. No 1. PAR D. DANZIGER, Encantateur, Bureau de Location, No 123 rue Canardet, le 20 juillet 1897, à midi. A 10 heures A. M. 620 et 621 rue Orléans, un verger d'un ordre de vente de l'Hon. Geo. H. Thibaut, Juge de la Division B. Cour Civile de District, No 620 et 621 rue Orléans, le dit lot mesurant 31' 11" de face à la rue Orléans et une profondeur de 72' 4" de l'autre côté.

— Embrassez-moi... et écoulez désormais tout ce que je vous dirai...

— M. Maurice Plainval a parfaitement raison de placer son respect pour sa mère au-dessus de tout... car c'est bien de cela qu'il doit s'agir, n'est-ce pas, madame? Et je vous prie de ne pas insister pour ramener M. Plainval à une autre opinion.

— Mais-tu, toi, cria Albarède. Mets-moi ton caractère dans ta poche, ou nous ne ferions que la mauvaise besogne. Et vous, monsieur ami, répétez lui simplement ce que vous me disiez tout à l'heure. Nous sommes tous les quatre de braves gens, aucun de nous n'a une arrière-pensée... Donc, que nous connaissions bien loyalement les difficultés qui peuvent nous séparer; et je vous garantis, n'est-ce pas, madame, que par notre entremise, à madame et à moi, toutes ces difficultés seront écartées? — Parle, Maurice, dit Geneviève. Et vous, chère enfant, veuillez l'écouter sans colère.

Suzanne se réfugia sur le sein de Geneviève et balbutia : — Il m'a tant fait souffrir aujourd'hui, madame ! — Parce que vous l'aimez et qu'il vous aime et que souvent, hélas ! l'amour ne peut naître que dans la douleur.

— Mademoiselle, dit-il gravement, je vous ai blessée aujourd'hui. Je vous en demande pardon. Le cœur décliné par ce qui m'avait été raconté, je me suis adressé à vous, mais je n'ai pas été mieux fait de garder; mais ne vous en prenez qu'à ma franchise et à la confiance que vous m'inspirez, puisque je ne demandais qu'un mot de vous pour repousser des accusations.

— Qui n'étaient que trop justes, monsieur, interrompit Suzanne avec de l'irritation. Et aucune solution honorable n'est-ce que vous me disiez tout à l'heure. Nous sommes tous les quatre de braves gens, aucun de nous n'a une arrière-pensée... Donc, que nous connaissions bien loyalement les difficultés qui peuvent nous séparer; et je vous garantis, n'est-ce pas, madame, que par notre entremise, à madame et à moi, toutes ces difficultés seront écartées? — Parle, Maurice, dit Geneviève. Et vous, chère enfant, veuillez l'écouter sans colère.

Suzanne se réfugia sur le sein de Geneviève et balbutia : — Il m'a tant fait souffrir aujourd'hui, madame ! — Parce que vous l'aimez et qu'il vous aime et que souvent, hélas ! l'amour ne peut naître que dans la douleur.